

*for violin, cello and piano*

$\bullet = 40$

Toute reproduction même partielle par quelque procédé que ce soit constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal. Cette oeuvre est la propriété de l'éditeur et ne fait pas partie du domaine public. Toute exécution doit faire l'objet d'une déclaration à la Société des Auteurs.